COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

RAPPORT N° V-2 24SGADB0080

Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents : 16

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2024

Date d'affichage: 8 novembre 2024

OBJET:

PERRECY-LES-FORGES - Lotissement les Coteaux du Soleil - Vente du lot n°3

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 23

Nombre de Conseillers ayant voté

<u>pour</u> : 23

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers:

ayant donné pouvoir : 7

n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 07 novembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (Salle d'exposition) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de M. David MARTI, président.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

M. Roger BURTIN Mme Frédérique LEMOINE

M. CASSIER (pouvoir à M. PIGEAU)

Mme FALLOURD (pouvoir à Mme COUILLEROT)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. GOMET (pouvoir à M. LACOUR)

M. LAGRANGE (pouvoir à M. MEUNIER)

Mme PICARD (pouvoir à M. LUARD)

M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 relatif à la cession, à titre onéreux, par les établissements publics de biens immobiliers relevant de leur domaine privé,

Le rapporteur expose :

« Monsieur Emeric GIRARDON, demeurant 3 rue Ronsard, 71420 PERRECY-LES-FORGES, se porte acquéreur du lot n°3 du lotissement Les Coteaux du Soleil, à PERRECY-LES-FORGES, correspondant à la parcelle cadastrée section AL n°176, d'une superficie de 814 m².

Une délibération du conseil de communauté en date du 5 novembre 2020 a fixé le prix des lots à 35 € TTC le mètre carré.

Le prix de vente du lot n°3 est donc de 28 490 € TTC.

Un compromis de vente a été rédigé en ce sens et a été signé par Monsieur Emeric GIRARDON.

Il convient maintenant que le Bureau autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- De vendre à Monsieur Emeric GIRARDON, demeurant 3 rue Ronsard, 71420 PERRECY-LES-FORGES, la parcelle de terrain sise lotissement Les Coteaux du Soleil, à PERRECY-LES-FORGES, lot n°3, cadastré section AL n°176, d'une superficie de 814 m², au prix de 35 € le mètre carré, soit un montant total de 28 490.00 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou la vice-présidente ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir, en l'étude de Maître ARGAUD, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget annexe.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 8 novembre 2024 et publié, affiché ou notifié le 8 novembre 2024

MDP.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mos P.

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI